

N° 75-001-XIF au catalogue



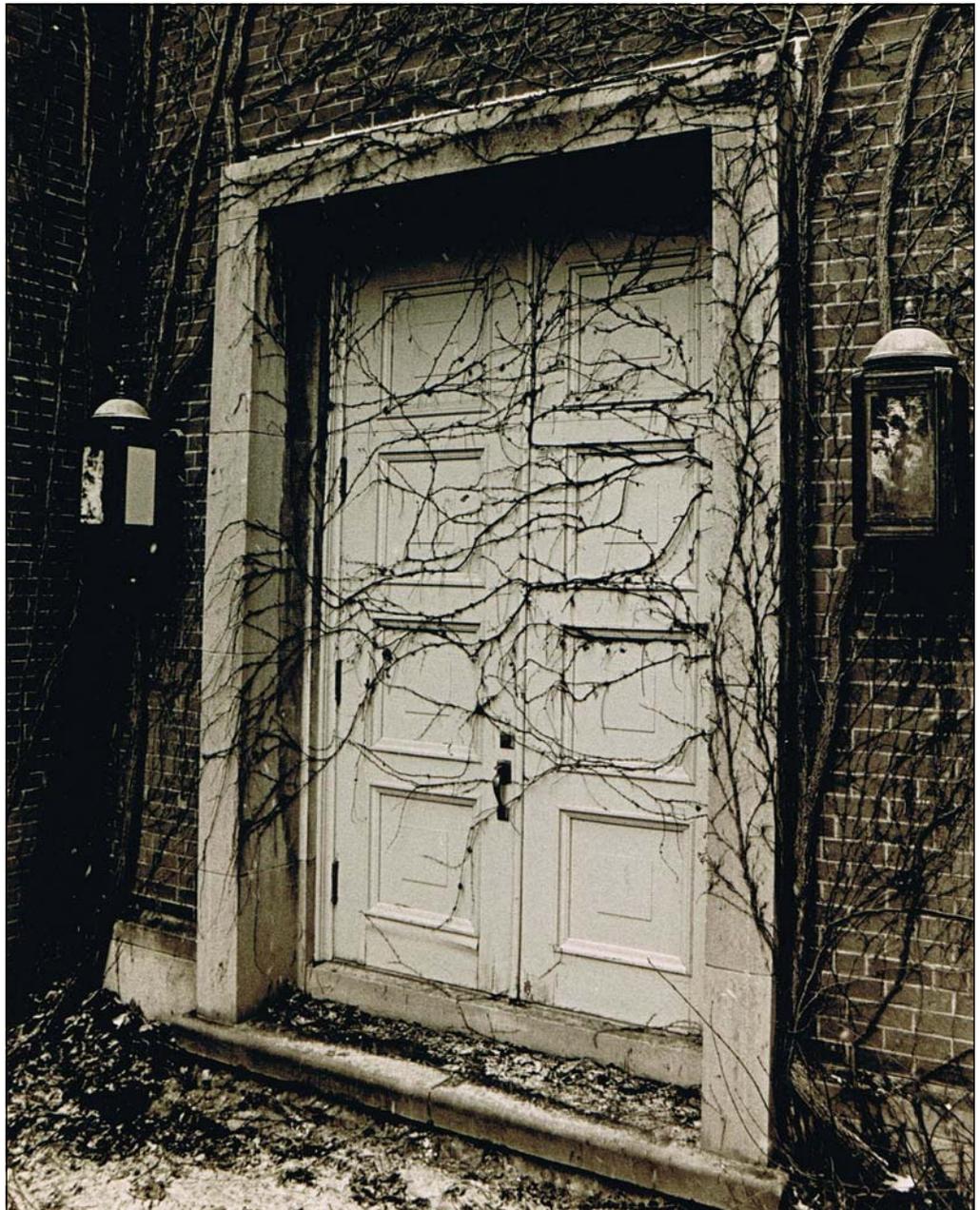
L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

JUILLET 2006

Vol. 7, n° 7

- CONVERGENCE DES RÔLES DES SEXES
- VA-T-ON VERS PLUS DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL?



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 170, promenade du Pré Tunney, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, (Ontario), K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4628; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 75-001-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Nos produits et services.

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1800 263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.

L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2006. ISSN : 1492-4978.

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s).

Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, 100, promenade du Pré Tunney, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

■ Convergence des rôles des sexes

- En 2005, le nombre total d'heures par jour que les personnes âgées de 25 à 54 ans consacraient à leur emploi, aux travaux ménagers ou aux autres tâches ménagères non rémunérées s'élevait à 8,8 heures, en hausse par rapport à 8,2 heures en 1986. Chez les hommes, la grande part de l'augmentation était attribuable au travail non rémunéré (qui est passé de 2,1 à 2,5 heures). Dans le cas des femmes, la hausse provient entièrement du travail rémunéré (qui est passé de 3,3 à 4,4 heures).
- Les femmes ayant des enfants ont connu une croissance significative de leur participation quotidienne au travail rémunéré, qui est passée de 39 % en 1986 à 45 % en 2005. Alors que seulement la moitié des hommes (ayant ou non des enfants) participaient aux travaux ménagers quotidiens en 1986, environ 7 sur 10 faisaient ainsi en 2005.
- Le nombre de couples à deux soutiens a progressé entre 1986 et 2005, de même que le temps moyen qu'ils consacraient au travail rémunéré et aux tâches ménagères. En 2005, la part des femmes relativement au temps total que consacraient les couples à leur emploi représentait 46 %, alors qu'elle correspondait à 62 % du temps qu'ils accordaient aux travaux ménagers.
- La répartition du travail dans les couples à deux soutiens devient plus égale à mesure que grimpe le revenu personnel des femmes. Lorsque ces dernières avaient un revenu de 100 000 \$ ou plus, chaque partenaire consacrait environ 6,5 heures par jour au travail rémunéré et 1,5 heure aux tâches ménagères.

- En plus de se sentir davantage stressées en raison du manque de temps, les femmes dans les couples à deux soutiens ayant des enfants étaient, de manière significative, moins satisfaites de leur conciliation travail-vie que les femmes dans les couples à deux soutiens sans enfants, ou que les hommes dans les couples à deux soutiens avec ou sans enfants.

■ Va-t-on vers plus de sécurité au travail?

- Entre 1990 et 2001, les taux de réclamation pour accident de travail ont diminué de 4,6 % en Ontario (passant de 5,2 à 2,5 par 100 travailleurs exprimés en équivalents temps plein), et de 3,0 % en Colombie-Britannique (passant de 6,1 à 4,1 équivalents temps plein).
- Si les taux de réclamation pour accident de travail ont diminué davantage chez les hommes que chez les femmes au cours de la période, les femmes continuaient d'afficher des taux globaux plus faibles dans les deux provinces.
- Le secteur des services présentait des taux de réclamation plus bas que le secteur des biens, et ce, dans les deux provinces en 1990 et 2001, la Colombie-Britannique continuant d'afficher des taux légèrement plus élevés que l'Ontario dans chaque secteur.
- Dans les deux provinces, les taux de réclamation ont continué d'être les plus élevés chez les jeunes travailleurs âgés de 15 à 24 ans et les moins élevés chez les travailleurs de plus de 50 ans.

Perspective

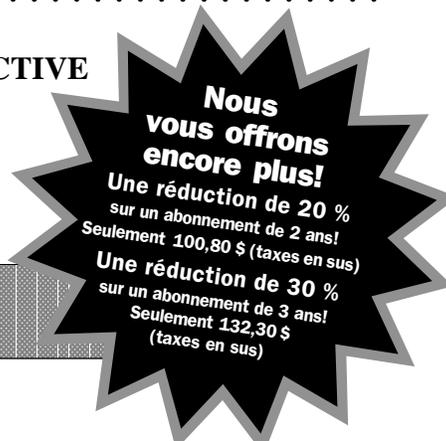
L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu
de Statistique Canada

Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue).



Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*



ENVOYEZ À

Statistique Canada
Division des finances
100, promenade du
Pré Tunney, 6^e étage
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6



TÉLÉPHONE

1 800 267-6677

Mentionnez PF026100



TÉLÉCOPIEUR

**1 877 287-4369
(613) 951-0581**



COURRIEL

Infostats@statcan.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte : MasterCard VISA American Express

N° de carte _____ Date d'expiration _____

Signature _____

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) _____

Paiement inclus _____ \$

Signature de la personne autorisée _____

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	63,00		
2 ans	100,80		
3 ans	132,30		

Total			
TPS (7 %)			
TVH en vigueur			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
Total général			

Nom _____

Entreprise _____ Service _____

Adresse _____ Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 7% et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI _____ et leur code de référence RI _____

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.

Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions ou des études de marché , cochez la case correspondante.

BON DE COMMANDE



Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Convergence des rôles des sexes

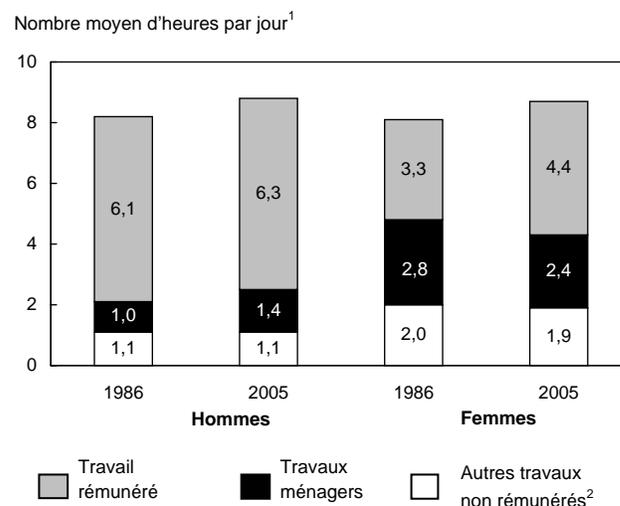
Katherine Marshall

Les familles sont la pierre angulaire de toute société. La main-d'œuvre rémunérée qu'elles forment est essentielle à l'économie, tout comme leur travail non rémunéré d'éducation de la prochaine génération. La dynamique relative au type de travail effectué par les membres d'une famille continue d'évoluer. L'intensification du rôle économique des femmes est la cause principale de l'érosion de l'idée voulant que les hommes doivent être principalement responsables du travail rémunéré, tandis que les femmes s'occupent des tâches ménagères et familiales non rémunérées. Aujourd'hui, les couples partagent beaucoup plus équitablement les responsabilités financières et les obligations liées aux soins aux enfants et aux travaux ménagers.

Comprendre l'évolution de la répartition du travail au sein des familles est essentiel à la création de politiques efficaces. Les employeurs ont peut-être abandonné entièrement l'idée selon laquelle les gains des femmes ne sont que de l'argent de poche pour la famille, mais l'approbation du fait que les horaires des hommes sont de plus en plus influencés par les responsabilités familiales, telles que prendre les enfants à la garderie, demeurer à la maison pour soigner un enfant malade ou prendre un congé parental, est une notion relativement nouvelle. Les changements au chapitre du milieu de travail, tels que l'implantation de garderies sur place et d'horaires de travail flexibles, de même qu'au chapitre des lois sur le travail, notamment en ce qui a trait aux congés parentaux, aux congés de maternité et aux congés de soignant, confirment que « la conciliation travail-vie est devenue une question de politique publique essentielle au Canada » (RHDS, 2005 [?]). Le nombre croissant de familles comptant deux soutiens et l'alourdissement de la charge de travail globale rendent d'autant plus difficile cette conciliation.

La répartition du travail au sein des familles est également intéressante sur le plan sociologique. On s'attendait à ce que la participation bien établie des femmes au marché du travail donne lieu à une « révolution de la répartition du travail selon le sexe », mais le rythme du changement est lent (Cooke, 2004) [traduction]. Des tensions découlant des nombreuses demandes quotidiennes et du prolongement de la journée de travail peuvent faire surface lorsque les couples discutent de la répartition des tâches du « deuxième quart ». Le déséquilibre au chapitre de la répartition des travaux ménagers a été associé aux conflits entre les conjoints, à une réduction du bien-être physique et psychologique et à une diminution des salaires (Cooke, 2004; Coverman, 1983).

Graphique A Le temps consacré au travail rémunéré et non rémunéré a changé parmi les 25 à 54 ans, particulièrement chez les femmes



¹ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

² Soins primaires aux enfants et achat de biens et de services.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale

Katherine Marshall est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut la joindre au (613) 951-6890 ou à perspective@statcan.ca.

Les enquêtes sur l'emploi du temps peuvent faire la lumière sur les tendances globales des heures consacrées par les hommes et les femmes au travail rémunéré et aux travaux ménagers, ainsi qu'aux soins aux enfants et aux autres tâches ménagères non rémunérées. Les journaux sur l'emploi du temps permettent l'analyse des types d'activités effectuées quotidiennement et de leur durée. La présente étude cible les personnes âgées de 25 à 54 ans puisqu'elles sont les plus susceptibles d'être occupées et d'avoir des enfants à charge à la maison, et donc d'avoir un horaire chargé. La dernière partie de l'article est axée sur les heures de travail, la répartition du travail et le bien-être des familles comptant deux soutiens (voir *Sources des données et définitions*).

Plus de temps au bureau, surtout dans le cas des femmes

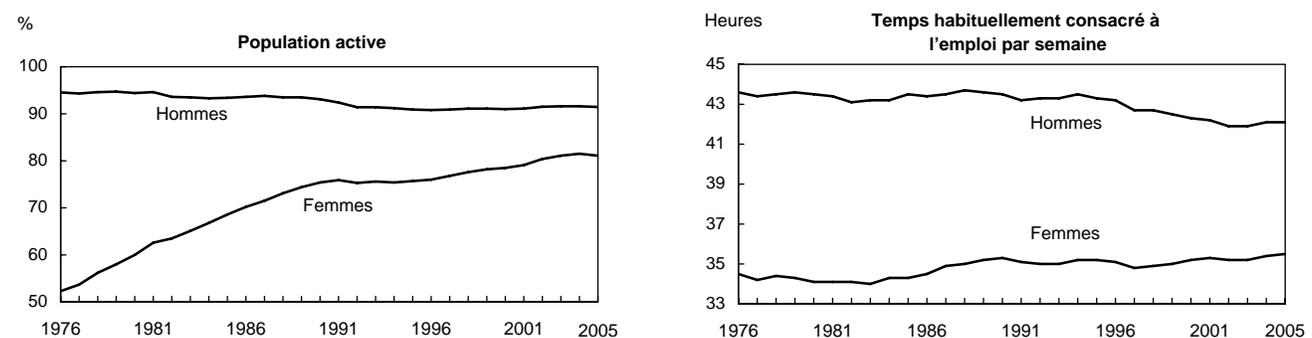
Le nombre moyen d'heures consacrées par jour au travail rémunéré, aux travaux ménagers et aux autres tâches ménagères non rémunérées (y compris les soins aux enfants) par les personnes âgées de 25 à 54 ans a connu une augmentation soutenue au cours des deux dernières décennies, passant de 8,2 heures en 1986 à 8,8 heures en 2005. Toute la hausse vient des heures consacrées au travail rémunéré, qui sont passées d'une moyenne de 4,7 heures par jour en 1986 à 5,4 heures en 2005, tandis que le temps accordé au travail non rémunéré a légèrement diminué. Ces observations contredisent les théories selon lesquelles l'avancement de la technologie et la croissance de la capacité de production donneraient invariablement lieu à une augmentation du temps libre¹.

Les hommes et les femmes ont augmenté leurs heures de travail quotidiennes globales depuis 1986 (graphique A). La majeure partie de l'augmentation de 0,6 heure chez les hommes provient du temps consacré au travail non rémunéré, qui est passé de 2,1 heures à 2,5 heures, quoique les heures vouées au travail rémunéré aient également augmenté (de 6,1 à 6,3 heures). L'augmentation de 0,7 heure chez les femmes provient entièrement du travail rémunéré (de 3,3 heures à 4,4 heures), malgré une réduction d'une demi-heure du temps consacré au travail non rémunéré (de 4,8 à 4,3 heures). Bien qu'il existe encore clairement des différences entre les sexes pour ce qui est de la répartition du travail, elles diminuent peu à peu.

Convergence des taux d'activité liés au travail rémunéré

La montée du nombre moyen d'heures consacrées par les femmes au travail rémunéré est non seulement attribuable au temps passé au travail, mais également à une croissance de leur taux d'activité. Le taux d'activité des Canadiennes figure parmi les plus élevés au monde, soit un taux qui s'approche de celui des hommes. Par exemple, alors que la différence de 25 à 54 ans était de 24 points de pourcentage en 1986 (94 % chez les hommes par rapport à 70 % chez les femmes), elle n'était que de 10 points en 2005 (91 % contre 81 %) [graphique B]. Les données sur l'emploi du temps relatives aux taux d'activité quotidiens moyens révèlent une tendance semblable, le taux des femmes étant passé de 44 % en 1986 à 51 % en 2005, et celui des hommes, de 68 % à 65 % (tableau 1)².

Graphique B Les femmes ont connu une hausse marquée de leur taux d'activité, mais les hommes consacrent encore plus d'heures à leur emploi



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

Tableau 1 Participation et temps consacré au travail rémunéré, aux travaux ménagers et aux autres travaux non rémunérés

	Hommes de 25 à 54 ans				Femmes de 25 à 54 ans			
	1986	1992	1998	2005	1986	1992	1998	2005
Nombre moyen d'heures par jour (population) ¹								
Total du travail rémunéré et non rémunéré	8,3	8,6	8,9	8,8	8,1	8,4	8,5	8,8
Travail rémunéré et connexe	6,1	6,1	6,3	6,3	3,3	3,6	4,0	4,4
Travail	4,9	5,1	5,1	5,3	2,8	3,0	3,2	3,7
Activités connexes	0,7	0,6	0,6	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3
Navettage	0,5	0,5	0,5	0,6	0,3	0,3	0,3	0,4
Travaux ménagers	1,0	1,4	1,4	1,4	2,8	2,9	2,6	2,4
Principaux	0,4	0,5	0,7	0,7	2,5	2,3	2,2	1,9
Non principaux	0,6	0,9	0,7	0,7	0,3	0,6	0,5	0,5
Autres travaux non rémunérés	1,1	1,1	1,2	1,1	2,0	1,9	2,0	1,9
Soins aux enfants	0,4	0,4	0,5	0,5	0,9	1,0	1,0	1,0
Achats et services	0,7	0,6	0,7	0,6	1,1	0,9	1,0	0,9
Nombre moyen d'heures par jour (participants) ¹								
Total du travail rémunéré et non rémunéré	8,7	8,9	9,1	9,2	8,3	8,5	8,6	8,9
Travail rémunéré et connexe	9,0	9,4	9,5	9,7	7,6	8,0	8,2	8,5
Travail	7,7	8,1	8,1	8,5	6,7	6,9	7,1	7,5
Activités connexes	1,4	1,2	1,3	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1
Navettage	0,9	0,8	0,9	1,0	0,7	0,7	0,8	0,9
Travaux ménagers	1,9	2,0	1,8	2,1	3,1	3,1	2,8	2,8
Principaux	1,1	1,0	1,0	1,2	2,9	2,6	2,4	2,3
Non principaux	2,2	2,3	2,2	2,5	1,3	1,6	1,4	1,8
Autres travaux non rémunérés	2,4	2,1	2,1	2,2	2,9	2,8	2,8	2,9
Soins aux enfants	1,5	1,6	1,8	1,8	2,1	2,2	2,3	2,5
Achats et services	2,3	1,8	1,7	1,9	2,4	2,0	1,9	2,0
Participation (%)								
Total du travail rémunéré et non rémunéré	94	96	98	96	98	99	99	98
Travail rémunéré et connexe	68	65	67	65	44	45	48	51
Travail	64	63	63	62	41	43	46	49
Activités connexes	46	48	51	39	29	33	36	30
Navettage	61	57	59	58	39	40	43	46
Travaux ménagers	54	67	77	69	90	93	94	89
Principaux	40	52	69	59	88	91	92	85
Non principaux	26	38	36	31	23	37	42	35
Autres travaux non rémunérés	46	51	56	49	69	68	71	66
Soins aux enfants	23	28	30	27	44	44	43	39
Achats et services	32	33	39	31	45	47	51	45

¹ Calcul de la moyenne des heures au cours de sept jours; les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale

Sources des données et définitions

Tous les ans depuis 1985, les responsables de l'**Enquête sociale générale** (ESG) interviewent des Canadiens âgés de 15 ans ou plus vivant dans les 10 provinces concernant une vaste gamme d'enjeux sociaux. Au moyen d'un journal de 24 heures, les responsables de l'ESG ont recueilli des données détaillées sur l'emploi du temps au cours de quatre années différentes à l'aide d'échantillons de tailles différentes : 1986 (16 400), 1992 (9 800), 1998 (10 700) et 2005 (19 600). Les activités individuelles ont été consignées séquentiellement au cours de la journée et ensuite codées selon une liste internationale. Tous les jours de la semaine sont compris dans l'échantillonnage. Ainsi, on établit habituellement la moyenne des calculs sur une période de sept jours (voir ci-dessous). Tandis que l'enquête de 1986 a été menée au cours des mois de novembre et de décembre, les autres cycles ont couvert une période de 12 mois. La plupart des enquêtes sur l'emploi du temps comprennent des sections sur la perception du temps et les indicateurs du bien-être.

L'**Enquête sur la population active** (EPA) permet de recueillir mensuellement auprès des personnes de 15 ans ou plus des renseignements sur l'activité sur le marché du travail au cours d'une période d'une semaine. Elle comprend des questions sur le nombre d'heures hebdomadaires habituellement et effectivement consacrées par une personne à son emploi principal ou à tout autre emploi. Le **taux d'activité** d'un groupe en particulier (par exemple, celui des femmes âgées de 25 à 54 ans) correspond à la population active de ce groupe en pourcentage de tous les membres du groupe.

Ayant remplacé l'Enquête sur les dépenses des familles en 1997, l'**Enquête sur les dépenses des ménages** (EDM) recueille annuellement des données sur les dépenses, le revenu et les caractéristiques des familles et des particuliers vivant dans les ménages privés. La catégorie « aide domestique » de l'EDM comprend, par exemple, les femmes ou les hommes de ménage, le personnel de nettoyage, les personnes de compagnie qui sont rémunérées et les gardes-maisons.

Le **travail rémunéré** (emploi du temps) comprend les activités de tous les emplois ou entreprises, tandis que les **activités rémunérées connexes** comprennent la recherche d'emploi, les retards durant les heures de travail et les pauses-café. Le **navetage au travail** est la durée totale du déplacement vers le lieu de travail et du voyage de retour. Le **travail rémunéré total** comprend les travaux rémunérés, les activités rémunérées connexes et le navetage.

Les **travaux ménagers principaux** (emploi du temps) comprennent la préparation des repas, le nettoyage après les repas, le ménage et la lessive. Les activités principales sont celles qui sont le plus souvent menées quotidiennement et qui demandent généralement le plus de temps. Les **travaux ménagers non principaux** comprennent les activités telles que le nettoyage extérieur, le raccommodage ou la couture, l'entretien et les réparations intérieurs ou extérieurs, le jardinage, la garde d'animaux et l'entretien de plantes, les tâches administratives domestiques et le rangement des articles d'épicerie. Les **travaux ménagers complets** comprennent les activités principales et non principales.

Les **soins primaires aux enfants** (emploi du temps) comprennent le temps consacré aux activités directement liées aux enfants, telles que l'alimentation, l'assistance et l'éducation des enfants, le temps consacré à leur faire la lecture ainsi qu'à converser et à jouer avec eux, les soins médicaux et tous déplacements connexes, tels que ceux qui sont effectués afin de les emmener à l'école, à des activités sportives ou à d'autres activités.

Le **taux de participation aux activités** (emploi du temps) indique la proportion de la population (ou de la sous-population) ayant indiqué avoir consacré du temps aux activités en question pendant la journée du journal. Le taux de participation est un taux quotidien et, sauf indication contraire, est la moyenne d'une semaine de sept jours.

Le **temps moyen consacré aux activités** (emploi du temps) par une population ou une sous-population indique le temps total consacré à une activité donnée par tous les répondants divisé par la population. Il s'agit d'une moyenne répartie sur une semaine de sept jours, et le temps consacré ne s'applique qu'aux personnes qui ont participé à l'activité pendant la journée du journal.

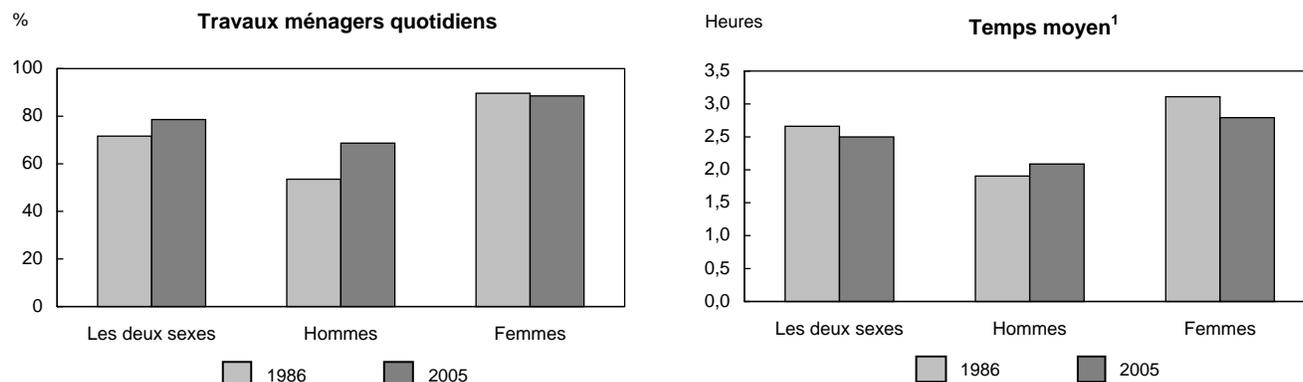
Un **couple comptant deux soutiens** est un couple marié ou vivant en union libre dont les deux partenaires étaient occupés (activité principale) au cours des sept jours précédant l'enquête. Les deux partenaires devaient vivre au sein du même ménage au moment de l'enquête et ne pas avoir été en congé pendant la semaine précédente. Puisque l'analyse est axée sur la répartition du travail selon les sexes, les couples formés de partenaires de même sexe sont exclus.

Le **temps total consacré au travail rémunéré et aux travaux ménagers par les couples** est la somme des minutes consacrées par les deux partenaires au travail rémunéré et aux activités rémunérées connexes, ainsi qu'aux travaux ménagers principaux et non principaux, pendant la journée concernée du journal. On obtient ce calcul au moyen des données du journal de 24 heures indiquées par le répondant et des questions liées au temps posées au répondant concernant son partenaire. Par exemple, si le répondant a indiqué que son partenaire travaillait pendant la journée concernée du journal, il devait indiquer les heures exactes auxquelles les quarts travaillés ont débuté et ont pris fin au cours de cette journée. (Comme on n'a pas demandé aux répondants d'indiquer le temps consacré au navetage par leur partenaire, on n'a pas tenu compte du temps de navetage des deux partenaires dans le calcul du total se rapportant au travail rémunéré.)

On a également demandé aux répondants d'estimer le nombre total d'heures consacrées par leur partenaire aux travaux ménagers principaux et non principaux au cours de la semaine précédente. Ainsi, on a calculé le temps moyen consacré quotidiennement aux travaux ménagers par le partenaire en additionnant les heures hebdomadaires accordées aux travaux ménagers principaux et non principaux, en divisant la somme par 7, puis (selon les régimes définis d'activités ménagères) en multipliant ce quotient par 0,11 s'il s'agissait d'une journée de la semaine et par 0,22 s'il s'agissait d'un samedi ou d'un dimanche. Le calcul du temps moyen accordé par les deux partenaires au travail rémunéré et non rémunéré à l'échelle du ménage correspond largement aux données individuelles — c'est-à-dire les données tirées du journal pour les répondants selon le sexe. Il est important de connaître la dynamique du travail d'un couple afin de comprendre le régime de travail et le bien-être de chaque partenaire.

La **population cible** comprend tous les répondants âgés de 25 à 54 ans au moment de l'enquête. Il s'agit du principal groupe d'âge actif et également du groupe de personnes les plus susceptibles d'avoir des enfants à charge vivant à la maison, ce qui augmente la vraisemblance d'avoir des responsabilités professionnelles et familiales considérables. Afin d'examiner clairement le temps consacré au travail rémunéré et non rémunéré par les personnes habitant seules ou en couple, on a exclu les ménages comptant des membres supplémentaires, tels qu'une grand-mère ou des pensionnaires.

Graphique C Dans l'ensemble, plus de personnes font des travaux ménagers quotidiens, mais elles y consacrent moins de temps



¹ Consacré par les personnes qui effectuaient des travaux ménagers.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale

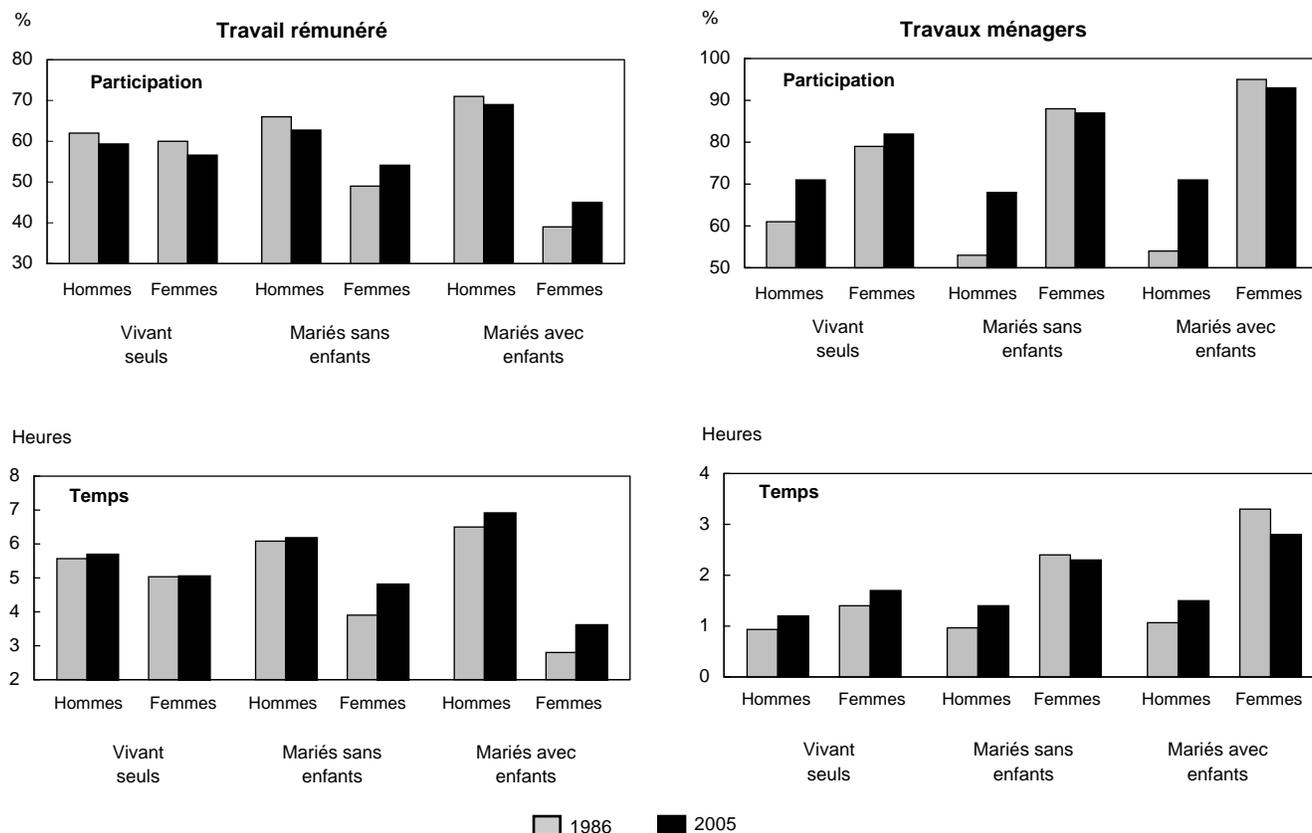
Participation accrue des hommes aux travaux ménagers et baisse de celle des femmes

La proportion des personnes effectuant quotidiennement des travaux ménagers, qu'il s'agisse de préparer des sandwiches pour le lunch, de passer l'aspirateur ou de sortir les poubelles, est passée de 72 % en 1986 à 79 % en 2005. Cependant, cette hausse est entièrement attribuable aux hommes, dont le taux de participation est passé de 54 % à 69 %, alors que celui des femmes est demeuré stable à environ 90 %. Les variations du taux quotidien de participation aux travaux ménagers principaux (préparation des repas, nettoyage après le repas, ménage et lessive) sont les plus visibles, passant de 40 % à 59 % chez les hommes et de 88 % à 85 % chez les femmes.

Même si la proportion de personnes effectuant des travaux ménagers quelconques s'est accrue, le nombre d'heures y étant consacrées a diminué, passant d'une moyenne de 2,7 heures par jour en 1986 à 2,5 heures par jour en 2005 (graphique C). La diminution est entièrement attribuable aux travaux ménagers principaux. Les électroménagers (tels que les lave-vaisselle), les produits alimentaires semi-préparés ou préemballés (sacs de salade préalablement lavée, carottes déjà pelées ou repas surgelés) ainsi que les nombreux comptoirs de mets à emporter peuvent être responsables de la diminution du temps passé dans la cuisine.

Néanmoins, étant donné la tendance favorisant les maisons toujours plus grandes³, il est étonnant de constater une réduction du temps consacré aux travaux ménagers. Cette situation n'est pas propre aux Canadiens, une tendance tout à fait semblable ayant été observée aux États-Unis. En effet, de 1975 à 1995, le nombre hebdomadaire moyen d'heures que les Américains ont consacrées aux travaux ménagers est passé de 15,5 à 13,7. En outre, « les heures consacrées par les femmes et les hommes aux travaux ménagers ont convergé au cours de la période, principalement en raison de la baisse marquée du nombre d'heures y étant accordées par les femmes » (Bianchi et coll., 2000) [*traduction*]. Le déclin global pourrait être attribuable, entre autres, à l'économie axée sur les services dans laquelle nous évoluons actuellement. Les personnes achètent davantage de biens et de services qu'on produisait autrefois chez soi — allant des repas pour emporter au déneigement, en passant par l'entretien paysager et ménager. Il est également possible que les normes de propreté aient régressé et qu'il importe moins aux gens que leur maison réussisse le test de propreté du « gant blanc ». Dans la même veine, il est possible que les priorités des gens aient évolué en ce qui concerne la façon dont ils veulent employer leur temps (Bianchi et coll., 2000).

Graphique D Participation quotidienne et temps consacré au travail rémunéré et aux travaux ménagers, selon la situation des particuliers



Nota : Toutes les différences entre les hommes et les femmes sont statistiquement significatives, sauf dans le cas du travail rémunéré pour les personnes vivant seules.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale

Dans l'ensemble, les taux de participation aux autres types de tâches non rémunérées — principalement les soins aux enfants et les courses en vue d'acheter des biens et des services — sont demeurés relativement stables au cours des 20 dernières années. En moyenne, les gens accordent plus de temps aux soins aux enfants et moins de temps aux courses. Cependant, le taux de participation de ceux ayant des enfants à la maison et le temps qu'ils consacrent aux soins aux enfants ont affiché une hausse plus marquée, particulièrement chez les hommes (voir *Le partage des soins*).

À présent, le mariage est moins susceptible de modifier le comportement des femmes face au marché du travail

En ce qui concerne le travail rémunéré, les taux quotidiens d'activité des hommes mariés ayant des enfants étaient, de façon appréciable, supérieurs à ceux des hommes vivant seuls en 1986 et en 2005, soit environ 70 % par rapport à 60 % (graphique D)⁵. Par contre, en 1986, les femmes mariées (avec ou sans enfants) étaient, de manière significative, moins susceptibles d'avoir un travail rémunéré (39 % et 49 % respectivement) que celles qui habitaient seules (60 %).

Le partage des soins

À mesure que les rôles des hommes et des femmes en ce qui a trait au travail rémunéré et à l'entretien ménager continuent de converger, la responsabilité qui consiste à fournir des soins aux enfants est aussi partagée plus équitablement. Autrefois exclus des salles d'accouchement, les hommes sont aujourd'hui non seulement des accompagnateurs d'accouchement, mais aussi des participants actifs à une foule de tâches liées aux soins des bébés et des jeunes enfants. Tout comme pour les travaux ménagers, une force d'impulsion clé de l'augmentation de la participation des hommes aux soins aux enfants est la participation accrue des femmes dans la population active. En 1976, 36 % des couples ayant des enfants à charge à la maison formaient des familles comptant deux soutiens; en 2005, cette proportion est passée à 69 % (tableau A). Les tendances du plus grand partage des responsabilités financières « semblent démontrer que les femmes et les hommes se considèrent de plus en plus non seulement des coparents mais des cosoutiens économiques de leurs enfants » (Daly, 2004, p. 6). Dans une certaine mesure, cette attitude est devenue une réalité. Bien qu'ils participent toujours moins aux soins primaires aux enfants que les femmes, les hommes ont augmenté de façon significative cette participation. Les soins primaires comprennent la partici-

Tableau A Familles époux-épouse ayant des enfants de moins de 16 ans à la maison

	1976		1986		1992		2005	
	Milliers	%	Milliers	%	Milliers	%	Milliers	%
Total	5 663	100	5 473	100	5 532	100	5 485	100
Deux soutiens	2 041	36	2 905	53	3 190	58	3 758	69
Un seul soutien ¹	3 041	54	1 796	33	1 397	25	1 147	21
Mère à la maison	2 991	98	1 720	96	1 278	91	1 022	89
Père à la maison	49	2	76	4	119	9	125	11
Autres ²	581	10	772	14	945	17	580	11

¹ Le parent demeurant à la maison ne doit pas chercher du travail, mais il doit être capable de travailler et ne pas fréquenter l'école.

² Comprend les familles sans soutien et les familles à un seul soutien comptant un conjoint en chômage.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

Tableau B Temps moyen¹ que consacrent les personnes mariées âgées de 25 à 54 ans aux soins primaires aux enfants

	Hommes		Femmes	
	1986	2005	1986	2005
	Heures			
Avec enfants de moins de 19 ans à la maison	0,6(*)	1,0*(*)	1,4	2,0*
Au moins un enfant de moins de 5 ans	1,0(*)	1,6*(*)	2,6	3,4*
Tous les enfants de 5 à 18 ans	0,3(*)	0,6*(*)	0,7	1,2*
	Taux de participation (%)			
Avec enfants de moins de 19 ans à la maison	38(*)	52*(*)	67	72*
Au moins un enfant de moins de 5 ans	57(*)	73*(*)	92	94
Tous les enfants de 5 à 18 ans	25(*)	40*(*)	52	60*

¹ Population.

* Différence significative par rapport à 1986 au niveau de 0,05 ou moins.

(*) Différence significative entre les hommes et les femmes au niveau de 0,05 ou moins.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale

pation directe telle que le temps consacré à faire la lecture aux enfants, à les emmener au parc, à les aider à faire leurs devoirs ou à les conduire à différentes activités (voir *Sources des données et définitions*). Par exemple, tandis qu'un peu plus de 90 % des femmes ayant des enfants d'âge préscolaire ont affirmé effectuer des activités liées aux soins primaires aux enfants en 1986 et en 2005, la participation des hommes est passée de 57 % à 73 %. Cependant, contrairement aux travaux ménagers, pour lesquels le temps moyen qui y est accordé par les hommes a augmenté alors qu'il a diminué dans le cas des femmes, le temps consacré aux soins aux enfants a crû chez les deux sexes. Dans l'ensemble, en 2005, les pères ayant des enfants de moins de 19 ans à la maison consacraient environ 1,0 heure par jour aux soins aux enfants (en hausse par rapport à 0,6 heure en 1986) et les mères y consacraient 2,0 heures (en hausse par rapport à 1,4 heure) [tableau B]⁴. Malgré l'augmentation du temps dédié au travail rémunéré, les deux sexes ont également accru leur participation directe aux soins à leurs enfants. Cependant, certaines études laissent supposer que les pères et les mères fournissent différents types de soins. « Même si la quantité de temps consacré par les mères d'une part et les pères d'autre part [...] tend à s'équilibrer [...], les femmes assument encore la plus grande part de la dimension 'responsabilité' en ce qui concerne la planification, l'établissement du calendrier, l'orchestration et la coordination des activités familiales » (Daly, 2004, p. 10).

Un autre signe de l'évolution est le nombre de familles dont le père est au foyer. Bien que le nombre de familles comptant un parent au foyer ait considérablement reculé depuis 1986, la proportion d'entre elles dont le père occupe ce rôle s'est accrue, passant de 4 % en 1986 à 11 % en 2005 (tableau A). En outre, depuis qu'une modification apportée à la *Loi sur l'assurance-emploi* en 2000 a fait passer la durée du congé parental payé de 10 à 35 semaines, la participation des pères au programme est passée de 3 % à 11 %. Les pères — plus de 1 sur 10 — qui prennent maintenant un congé officiel afin de demeurer à la maison avec leur nouveau-né ne correspondent pas seulement à une « augmentation significative du point de vue statistique, mais du point de vue social aussi » (Marshall, 2003, p. 6).

Toutefois, en 2005, on n'a observé aucune différence statistiquement significative entre les femmes mariées sans enfants et celles vivant seules. De plus, la différence entre les femmes mariées ayant des enfants et les femmes habitant seules, qui était de 21 points de pourcentage en 1986, est passée à 12 points en 2005.

On a observé une tendance semblable en ce qui a trait aux heures consacrées quotidiennement au travail rémunéré. Alors que les hommes mariés ayant des enfants accordaient nettement plus de temps au travail rémunéré que les hommes vivant seuls en 1986 et en 2005, les femmes ayant des enfants y consacraient, de manière significative, moins de temps que leurs homologues vivant seules. Cependant, alors qu'on a observé une différence significative sur le plan des heures de travail rémunérées entre les femmes habitant seules et les femmes mariées sans enfants en 1986 (5,0 et 3,9 respectivement), on n'a constaté aucune différence significative en 2005 (5,0 et 4,8).

Les femmes mariées, avec ou sans enfants, ont augmenté de manière significative le nombre moyen d'heures qu'elles ont consacré au travail rémunéré entre 1986 et 2005. Ainsi, bien que les hommes mariés (avec ou sans enfants) accordent toujours plus de temps que les femmes au travail rémunéré dans les mêmes circonstances, l'écart a rétréci. Par exemple, les hommes mariés sans enfants ont accordé en moyenne 2,2 heures de plus que les femmes au travail rémunéré en 1986 (6,1 heures par rapport à 3,9 heures), mais en 2005, l'écart était passé à 1,4 heure (6,2 par rapport à 4,8).

Plus d'hommes mariés font maintenant des travaux ménagers

Peu importe le type de famille, les taux quotidiens de participation aux travaux ménagers des femmes demeurent, de façon significative, supérieurs à ceux des hommes. Cependant, la différence s'amenuise. Par exemple, chez les hommes mariés ayant des enfants, le taux de participation est passé de 54 % à 71 %. De plus, tandis que la présence d'une femme réduisait la participation des hommes aux travaux ménagers en 1986 (les hommes seuls affichaient un taux de participation de 61 % et les hommes mariés, un taux de 53 %), en 2005, environ 7 hommes mariés sur 10, avec ou sans enfants, participaient à ces travaux. L'augmentation de la participation des maris est une réaction logique à la réalité voulant que la plupart des femmes aient maintenant un travail rémunéré et que leurs journées de travail soient plus longues, ce qui fait qu'elles ont moins de temps à consacrer aux travaux ména-

gers. La hausse significative de la participation des hommes vivant seuls peut être partiellement attribuable à l'évolution des normes culturelles, qui prévoient maintenant l'apprentissage aux hommes et aux femmes des aptitudes à la vie quotidienne autrefois réservées aux membres du sexe opposé. « On accepte probablement davantage l'idée qu'un homme fasse la cuisine et le ménage; en fait, on apprécie que les hommes soient en mesure de préparer un bon repas maison, par exemple » (Bianchi et coll., 2000) [*traduction*].

Sur le plan du temps, les femmes mariées, particulièrement les mères, continuent à faire, de manière significative, plus de travaux ménagers que les hommes mariés, mais la différence globale a diminué. En 1986, les mères y consacraient 2,2 heures de plus par jour que leurs homologues masculins (3,3 heures contre 1,1 heure). Cette différence est passée à 1,3 heure en 2005 (2,8 heures contre 1,5 heure). Le resserrement découle du fait que les hommes mariés ayant des enfants accordent, de manière significative, plus de temps aux travaux ménagers, alors que les femmes mariées en accordent nettement moins.

Couples à deux soutiens

La participation de plus en plus grande des femmes au marché du travail signifie que, au sein de la plupart des couples, même ceux qui ont des enfants à charge à la maison, les deux conjoints travaillent. La proportion de couples à deux soutiens parmi les familles époux-épouse ayant des enfants de moins de 16 ans à la maison est passée de 36 % en 1976 à 58 % en 1992, puis à 69 % en 2005 (voir *Le partage des soins*). Il n'y a pas de doute qu'il est plus difficile de concilier vie familiale et vie professionnelle lorsque les deux parents travaillent. La société a intérêt à veiller à ce que ces personnes soient en mesure d'atteindre cet équilibre, car les conséquences d'une surcharge de travail influent non seulement sur la santé et le bien-être de celles-ci et de leur famille, mais aussi sur la capacité d'être efficace en milieu de travail. Des responsabilités difficiles à gérer dans l'une ou l'autre des sphères peuvent avoir des répercussions négatives, comme l'inattention à la maison ou un manque de productivité au travail (Daly, 2004).

Non seulement le nombre de couples à deux soutiens a-t-il augmenté depuis 1992, mais aussi le nombre moyen d'heures que ceux-ci consacrent chaque jour au travail rémunéré et aux tâches ménagères combinés (en hausse de 0,5 heure par jour, c'est-à-dire 0,7 heure en travail rémunéré de plus, mais 0,2 heure en tâches

ménagères de moins) [tableau 2]⁶. Ce changement net au sein des couples est attribuable à une augmentation du travail rémunéré et des tâches ménagères des maris (0,3 heure et 0,1 heure respectivement) ainsi qu'à un accroissement du travail rémunéré et à une diminution des tâches ménagères des femmes (0,4 heure et -0,2 heure respectivement)⁷.

En 1992 et 2005, chaque partenaire des couples à deux soutiens s'acquittait de 50 % du travail rémunéré et des tâches ménagères combinés chaque jour (tableau 3). Cependant, les femmes faisaient 45 % du travail rémunéré total, mais 65 % des tâches ménagères en 1992. En 2005, ces proportions s'établissaient à 46 % et à 62 %.

Comme c'est le cas dans la population en général, les hommes faisant partie d'une famille à deux soutiens ont augmenté leur participation aux travaux ménagers (de 70 % en 1992 à 74 % en 2005), tandis que le taux des femmes a chuté (passant de 94 % à 90 %).

Tableau 2 Participation et temps consacré au travail rémunéré et aux travaux ménagers dans les familles à deux soutiens

	Participation		Temps quotidien ¹	
	1992	2005	1992	2005
	%		Heures	
Total				
Ensemble	99	99	15,3	15,8
Homme	99	98	7,7	7,9
Femme	100	99	7,6	7,8
Travail rémunéré				
Ensemble	72	72	11,5	12,2*
Homme	71	73	6,3	6,6
Femme	72	70	5,2	5,6
Travaux ménagers				
Ensemble	82	82	3,8	3,6
Homme	70	74	1,3	1,4
Femme	94	90*	2,4	2,2
Part de la femme	50	50		
Travail rémunéré	45	46		
Travaux ménagers	65	62*		

¹ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux. Fondé sur la déclaration du ménage; la participation est basée sur la déclaration du répondant.

* Différence significative par rapport à 1992 au niveau de 0,05 ou moins.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale

Les enfants élargissent l'écart ...

Plusieurs facteurs sont associés à la répartition du travail dans une famille à deux soutiens et au temps consacré à celui-ci. Par exemple, les enfants d'âge scolaire à la maison ajoutent en moyenne 1,2 heure à une journée de travail d'une famille, ce qui veut dire une journée de plus de 8 heures pour les deux parents (tableau 3). Cependant, il tend à y avoir chez les pères une augmentation du travail rémunéré et des tâches ménagères (0,4 heure et 0,3 heure de plus respectivement que les hommes sans enfants à la maison), tandis qu'il y a un accroissement des tâches ménagères seulement chez les femmes (0,6 heure de plus que les femmes sans enfants).

... et la scolarité le rétrécit

Dans un couple, lorsqu'il n'y a que la femme qui possède un grade universitaire, sa participation aux travaux ménagers diminue à 59 % comparativement à 62 % en général. Même s'il ne s'agit pas d'une constatation importante, elle concorde avec d'autres études, qui ont démontré que « l'augmentation du niveau de scolarité de la femme, en tant qu'approximation du taux salarial, est généralement associée à une participation accrue du mari aux tâches ménagères » (Anxo et Carlin, 2004, p. 30) [traduction]. De plus, la journée de travail totale (travail rémunéré et tâches ménagères) est plus longue lorsque les deux partenaires ont un niveau de scolarité plus bas. Les familles au sein desquelles ni l'un ni l'autre des partenaires n'a terminé des études universitaires travaillaient en moyenne 16,3 heures par jour comparativement à 15,2 heures pour les familles dont les deux partenaires avaient un grade universitaire. Une grande partie du temps ajouté était attribuable aux travaux ménagers.

Parité du travail lorsque les femmes ont un salaire élevé

Un revenu personnel élevé, pour l'homme ou la femme, est associé à plus de temps consacré à un emploi et moins de temps alloué aux travaux ménagers. Par exemple, comparativement aux femmes dont le revenu annuel était de moins de 30 000 \$, celles gagnant 100 000 \$ ou plus faisaient une heure de plus de travail rémunéré et une heure de moins de tâches ménagères par jour. (Les deux groupes travaillaient en moyenne en tout 8,1 heures par jour.)

Les heures plus longues consacrées à un emploi veulent souvent dire des gains plus élevés, ce qui peut permettre de se libérer des travaux ménagers en engageant

Tableau 3 Temps moyen total consacré au travail rémunéré et aux travaux ménagers chez les couples à deux soutiens

	Total (travail rémunéré et travaux ménagers)			Travail rémunéré			Travaux ménagers			Part du temps de la femme		
	Ensemble	Mari	Femme	Ensemble	Mari	Femme	Ensemble	Mari	Femme	Total	Rému-néré	Ména-gers
	Heures									%		
Total des couples à deux soutiens	15,8	7,9	7,8	12,2	6,6	5,6	3,6	1,4	2,2	50	46	62
Sans enfants <19 ans à la maison (réf)	15,2	7,6	7,6	12,1	6,4	5,7	3,1	1,2	1,9	50	47	61
Au moins un <5 ans	15,3	7,7	7,6	11,8	6,4	5,5	3,5*	1,3	2,1*	50	46	62
Tous entre 5 et 18 ans	16,4*	8,3*	8,2*	12,5	6,8*	5,7	4,0*	1,5*	2,5*	50	45	63
Les deux ont un grade universitaire (réf)	15,2	7,6	7,6	12,2	6,4	5,8	3,1	1,2	1,9	50	47	60
Femme seulement	15,0	7,6	7,4	11,5	6,2	5,3	3,5*	1,4	2,1	49	46	59
Mari seulement	14,9	7,5	7,3	11,6	6,3	5,3	3,3	1,2	2,1	49	46	62
Ni l'un ni l'autre	16,3*	8,2*	8,1*	12,5	6,8	5,7	3,8*	1,4*	2,4*	50	46	62
Revenu de la femme ¹												
Moins de 30 000 \$ (réf)	16,4	8,3	8,1	12,5	7,0	5,5	3,9	1,2	2,7	50	44	68
30 000 \$ à 59,999 \$	15,4*	7,6	7,7	12,1	6,4	5,6	3,3*	1,2	2,1*	50	47	64*
60 000 \$ à 99 999 \$	15,6	7,9	7,7	11,9	6,4	5,5	3,6	1,5	2,2*	49	46	60*
100 000 \$ ou plus	16,3	8,3	8,1	13,2	6,7	6,5	3,2 ^E	1,6 ^E	1,6 ^E	49	49*	50*
Revenu du mari ¹												
Moins de 30 000 \$ (réf)	16,0	8,4	7,6	12,1	6,5	5,6	3,9	1,9	2,1	47	46	52
30 000 \$ à 59 999 \$	15,9	8,0	7,9	12,3	6,5	5,8	3,6	1,5	2,1	50	47	59
60 000 \$ à 99 999 \$	15,5	7,9	7,6	11,7	6,2	5,5	3,8	1,7	2,1	49	47	55
100 000 \$ ou plus	16,1	8,1	8,0	12,6	6,8	5,9	3,5	1,4	2,1	50	47	61
Les deux à plein temps (réf)	16,1	8,0	8,1	12,5	6,6	5,9	3,5	1,4	2,1	50	47	60
Mari à plein temps, femme à temps partiel	14,1*	8,0	6,1*	10,3*	6,9	3,4*	3,9	1,1*	2,7*	43*	33*	71*
Mari à temps partiel, femme à plein temps	12,2*	4,2*	8,0	8,7*	2,7 ^E	6,0	3,5	1,5	2,0 ^E	66*	69*	58

¹ Fondé sur les renseignements du répondant seulement puisque les données sur le revenu du conjoint n'ont pas été recueillies.

* Différence significative par rapport au groupe de référence (désigné « réf ») au niveau de 0,05 ou moins.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2005

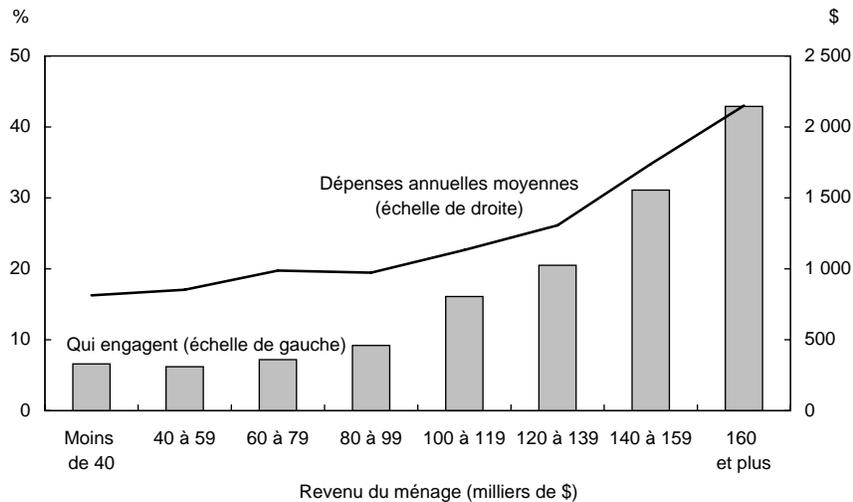
quelqu'un d'autre pour les faire. En 2004, seulement 7 % des ménages gagnant moins de 40 000 \$ ont engagé quelqu'un pour faire les tâches ménagères, dépensant en moyenne 813 \$, comparativement à 43 % des ménages gagnant 160 000 \$ ou plus, qui ont dépensé 2 150 \$ à cette fin (graphique E).

Lorsque les femmes ont un revenu de 100 000 \$ ou plus, le travail rémunéré et les tâches ménagères sont plus susceptibles d'être répartis également entre les

partenaires. Dans ces couples, chaque partenaire a consacré environ 6,5 heures par jour au travail rémunéré et 1,5 heure aux tâches ménagères.

De plus, le revenu de la femme a vraisemblablement une incidence sur le temps consacré par les deux partenaires aux travaux ménagers. Pour l'homme, le temps consacré aux tâches ménagères augmente en fonction du revenu de sa partenaire, tandis que pour la femme, le temps accordé à celles-ci diminue. Par con-

Graphique E Les ménages à revenu élevé sont plus susceptibles d'engager quelqu'un pour faire les travaux ménagers



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages, 2004*

tre, peu importe le niveau de revenu du mari, le temps que la femme réserve aux travaux ménagers reste le même. Ces constatations appuient partiellement la théorie des ressources relatives applicable à la répartition des tâches ménagères, théorie qui suppose que les partenaires ayant un revenu et un niveau de scolarité relativement élevés disposent de plus de latitude quant à la délégation des travaux ménagers (Bianchi et coll., 2000). D'autres études ont montré que les ménages à revenu élevé sont plus susceptibles d'engager quelqu'un pour faire les tâches ménagères, surtout si c'est la femme qui est le soutien principal. Ces derniers sont deux fois plus susceptibles d'engager quelqu'un que les ménages à revenu élevé au sein desquels c'est le mari qui est le soutien principal (Palameta, 2003).

Enfin, même si les deux partenaires ayant un emploi à plein temps travaillent en tout 8 heures par jour chacun, les maris sont plus susceptibles de consacrer plus de temps à leur emploi que les femmes (6,6 heures contre 5,9 heures) et moins de temps aux tâches ménagères (1,4 heure contre 2,1 heures). Des études antérieures ont démontré que non seulement les femmes de ces familles étaient plus susceptibles de s'occuper de la plupart des tâches ménagères, mais qu'elles se sentaient aussi les plus responsables pour ce qui est de la prévision, de la planification et de l'organisation des choses à faire (Marshall, 1993). Les résultats indiquent que les maris ou les femmes qui travaillent à temps partiel et dont le conjoint ou la conjointe travaille à plein temps ont une journée de travail globale moins longue (travail rémunéré et tâches ménagères) que leur conjoint ou conjointe. Cependant, bon

nombre consacrent vraisemblablement beaucoup de temps aux soins aux enfants.

Même stressés par le manque de temps, les parents qui travaillent sont satisfaits de la vie en général

À la fois les enfants et les modalités de travail au sein des familles ont une incidence sur la satisfaction relative à la conciliation travail-vie ainsi que sur le niveau de stress engendré par le manque de temps. Les soutiens uniques des couples ayant des enfants à la maison figuraient parmi ceux qui avaient les plus bas taux de satisfaction à l'égard de la conciliation travail-vie (69 % chez les pères qui étaient les seuls soutiens de la famille et 73 % chez les mères) [tableau 4]. Les pères faisant partie d'une famille à deux soutiens avaient le taux de satisfaction le plus élevé (77 %), taux supérieur de manière significative à celui des mères de ces mêmes familles, lequel était le plus bas (67 %).

Les hommes et les femmes de familles à deux soutiens, avec ou sans enfants, se sentent les plus stressés par rapport au temps qui leur manque. Étant donné que les enfants exigent beaucoup de temps et d'énergie, il n'est pas surprenant de constater que lorsque les deux parents travaillent, seulement 58 % des pères et 45 % des mères ne se sentaient pas stressés par rapport au manque de temps. Sauf dans le cas des couples ayant des enfants à charge et dans lesquels le mari était le seul soutien, les femmes se sentaient, de façon significative, plus stressées par rapport au manque de temps que les hommes.

Détail intéressant, comparative-ment aux autres femmes, les femmes qui font partie d'un couple à

deux soutiens et qui travaillent à temps partiel affichent le taux de satisfaction relative à la conciliation travail-vie le plus élevé (86 %), figurent parmi celles les moins stressées par le temps (65 %) et ont un taux de satisfaction élevé à l'égard de la vie en général (88 %). En revanche, les femmes qui sont dans un couple à deux soutiens travaillant à plein temps sont beaucoup moins enclines à se sentir satisfaites relativement à la conciliation travail-vie (69 %) et plus susceptibles d'avoir l'impression de manquer de temps (seulement 45 % ne se sentaient pas stressées par le temps). Cependant, malgré les pressions ressenties en raison d'enfants à la maison et du fait que les deux partenaires exercent un travail rémunéré, les hommes et les femmes faisant partie de couples à deux soutiens sont les plus susceptibles d'avoir des taux de satisfaction élevés par rapport à leur vie en général.

Être parent et travailler de longues heures affectent plus les femmes

Il n'est pas surprenant de constater que plus les couples consacrent de temps durant un jour moyen de semaine à leur emploi et à faire des tâches ménagères, plus ils ont du mal à atteindre l'équilibre travail-vie et à trouver le temps nécessaire pour tout accomplir⁸. En général, les femmes ont tendance à se sentir plus stressées par le manque de temps que les hommes, peu

importe la durée de la journée de travail ou la présence d'enfants (tableau 5). Par exemple, parmi les couples ayant les plus longues journées de travail et des enfants à la maison, les deux tiers des femmes se sentaient stressées par le manque de temps comparativement à la moitié des hommes. Des études ont démontré que les mères, peu importe leur situation professionnelle, se sentent systématiquement plus pressées par le temps que les pères (Zukewich, 2003).

Des journées de travail plus longues et la présence d'enfants ont également un effet plus marqué sur les femmes que sur les hommes en ce qui concerne la satisfaction relative à la conciliation travail-vie. Seulement 52 % des femmes en couple ayant des enfants et travaillant de longues heures se disaient satisfaites relativement à la conciliation travail-vie, soit le taux le plus bas dans l'ensemble. En revanche, 71 % de leurs homologues masculins étaient satisfaits. Cependant, malgré le fait que la satisfaction à l'égard de la vie en général diminuait un peu à mesure que s'allongeait la journée de travail des hommes et des femmes dans une famille à deux soutiens (avec ou sans enfants), la différence n'était pas significative, et la grande majorité (80 % ou plus) des répondants étaient satisfaits de leur vie en général.

Tableau 4 Indicateurs du bien-être chez les couples âgés de 25 à 54 ans

	Satisfaits de la conciliation travail-vie		Pas stressés par le temps		Satisfaits de la vie en général	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	%					
Mari comme seul soutien						
Sans enfants de moins de 19 ans	78	...	64(*)	75	84	85
Au moins un de moins de 19 ans	69 *	...	61	55*	82	85
Femme comme seul soutien						
Sans enfants de moins de 19 ans	...	82	79(*)	58	74	83
Au moins un de moins de 19 ans	...	73	77(*)	59	80	81
Deux soutiens						
Sans enfants de moins de 19 ans	78	76	62(*)	53	88	88
Au moins un de moins de 19 ans	77(*)	67*	58(*)	45*	87	86
Les deux à plein temps	77(*)	69	60(*)	45	87	87
Mari à plein temps, femme à temps partiel	78	86	57	65	89	88
Mari à temps partiel, femme à plein temps	F	61	F	F	F	88

* Différence significative entre ceux avec et sans enfants au niveau de 0,05 ou moins.

(*) Différence significative entre les hommes et les femmes au niveau de 0,05 ou moins.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2005

Tableau 5 Indicateurs du bien-être chez les couples à deux soutiens selon la durée de la journée de travail combinée

	Satisfaits de la conciliation travail-vie		Pas stressés par le temps		Satisfaits de la vie en général	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Sans enfants de moins de 19 ans à la maison						
			%			
Moins de 18 heures	77	74	69	51 (*)	90	85
18,0 à 21,9 heures	78	79	64	53	87	89
22 heures ou plus	77	66	50*	50	83	84
Avec enfants de moins de 19 ans à la maison						
Moins de 18 heures	80	73	61	49 (*)	95	89
18,0 à 21,9 heures	80	68 (*)	61	42 (*)	86	85
22 heures ou plus	71	52*(*)	49*	36*(*)	86	80

* Différence significative par rapport aux couples ayant une journée de moins de 18 heures et qui n'ont pas d'enfants au niveau de 0,05 ou moins.

(*) Différence significative par rapport aux hommes au niveau de 0,05 ou moins.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2005

Conclusion

Bien que l'entrée des femmes sur le marché du travail ait été marquée, la participation des hommes aux tâches ménagères a été graduelle, poussant certains à la qualifier de révolution au point mort (Cooke, 2004). Par contre, cette étude démontre que même si les différences entre les deux sexes persistent en matière de répartition du travail, ces différences s'estompent graduellement. Depuis 1986, du nombre total d'heures vouées au travail rémunéré et aux tâches ménagères, les femmes âgées de 25 à 54 ans ont augmenté de façon proportionnelle le temps qu'elles consacrent en moyenne à leur emploi chaque jour (4,4 heures sur 8,8 heures en 2005), tandis que le temps que passent les hommes à faire des tâches ménagères s'est accru (1,4 heure sur 8,8 heures en 2005). À mesure que la participation des femmes à la vie active a grimpé, celle des hommes aux tâches ménagères et aux soins aux enfants a également augmenté. Le nombre croissant d'heures que consacrent les femmes au travail rémunéré (faisant ainsi augmenter le revenu) et « les changements normatifs qui favorisent l'égalité et le partage » (Beaujot, 2006, p. 24) feront vraisemblablement diminuer davantage les différences entre les sexes en matière de répartition du travail dans l'avenir.

Cependant, non seulement les hommes et les femmes partagent davantage les responsabilités économiques et domestiques au sein des familles, mais la plupart d'entre eux augmentent la longueur de leur journée de travail rémunérée. Cette situation a fait en sorte que la question de la conciliation travail-vie figure parmi les 10 questions les plus importantes dans le domaine de la négociation collective. Son importance a augmenté étant donné que « les coûts sociaux et économiques associés au déséquilibre entre le travail et la vie personnelle sont devenus de plus en plus évidents; il suffit de constater les taux d'accidents du travail, la santé générale des travailleurs ainsi que le développement et le bien-être des enfants et des parents vieillissants pour reconnaître ce lien manifeste » (Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière, 2002, p. 5). Les couples à deux soutiens qui faisaient de longues journées, effectuant leur travail rémunéré et s'occupant des tâches ménagères tout en ayant des enfants à charge à la maison, étaient moins satisfaits de leur équilibre travail-vie. Ils se sentaient aussi plus stressés par le manque de temps, surtout les femmes. Cependant, malgré ces pressions exercées à ce stade de la vie, la majorité des hommes et des femmes dans les couples à deux soutiens étaient satisfaits de leur vie dans l'ensemble.

Les employés ont de plus en plus droit, en vertu de la loi, à divers congés payés et non payés pour s'acquitter de leurs obligations familiales. Il existe aussi plus d'employeurs qui offrent des modalités de travail flexibles, des programmes de promotion de la santé et d'aide aux employés ainsi que d'autre soutien familial tel que des services de garde d'enfants sur place. Il a été démontré que les employés ayant des heures de travail souples se sentent considérablement moins stressés par le manque de temps que ceux qui n'ont pas un tel avantage (Fast et Frederick, 1996). En somme, les conditions de travail changeantes à la maison sont à l'origine de nouvelles modalités en milieu de travail.

Perspective

■ Notes

1 Les différentes théories du temps libre sont présentées dans Gershuny et Fisher (2000).

2 Bien que l'ESG et l'EPA montrent une augmentation des heures moyennes de travail rémunéré des femmes, l'EPA indique une diminution des heures travaillées par les hommes alors que l'ESG indique une hausse. Il est difficile d'expliquer cette divergence, mais il est possible qu'elle soit partiellement attribuable aux méthodes de collecte différentes des deux enquêtes (voir *Sources des données et définitions*).

3 Selon le recensement, le nombre moyen de pièces par logement est passé de 5,8 en 1986 à 6,3 en 2001. Bien qu'on ne recueille aucun renseignement sur la superficie en pieds carrés, cette augmentation laisse supposer que les gens vivent dans de plus grandes maisons qu'autrefois.

4 Le temps moyen consacré chaque jour à la prestation de soins primaires aux enfants par les participants a également augmenté de façon soutenue.

5 Les couples mariés comprennent également les couples en union libre.

6 Une comparaison des couples à deux soutiens n'a pas été possible au moment de la première enquête sur l'emploi du temps en 1986 puisque les renseignements sur l'activité principale des conjoints n'avaient pas été recueillis.

7 L'augmentation du travail rémunéré entre 1992 et 2005 aurait été plus grande si le navettage lié au travail avait été inclus. Cette activité a augmenté pendant cette

période, mais n'a pas été comprise dans le calcul du temps de travail au sein des couples à deux soutiens (voir *Sources des données et définitions*).

8 Cette section examine le temps total que consacrent les couples au travail rémunéré et aux tâches ménagères durant un jour moyen de semaine (du lundi au vendredi). Il s'agit sans conteste de la partie de la semaine la plus occupée. La proportion du travail total de la femme relativement à la journée de travail totale du couple (travail rémunéré et tâches ménagères combinés) était d'environ 50 %, peu importe la longueur de la journée (6 heures dans une journée de 12 heures, ou 10 heures dans une journée de 20 heures).

■ Documents consultés

ANXO, Dominique, et Paul CARLIN. « Intra-family time allocation to housework: French evidence », *International Journal of Time Use Research*, août 2004, vol. 1, n° 1, p. 14 à 36.

ASSOCIATION CANADIENNE DES ADMINISTRATEURS DE LA LÉGISLATION OUVRIÈRE (ACALO). *La conciliation travail/vie personnelle au Canada : Rapport aux ministres responsables du travail au Canada*, Gatineau (Québec), ACALO, 2002.

BEAUJOT, Roderic. « Modèles fondés sur le genre : la famille et le travail », *Horizons*, avril 2006, vol. 8, n° 3, p. 24 à 26.

BIANCHI, Suzanne M., Melissa A. MILKIE, Liana C. SAYER et John P. ROBINSON. « Is anyone doing the housework? Trends in the gender division of household labor », *Social Forces*, septembre 2000, vol. 79, n° 1, p. 191 à 228.

COOKE, Lynn Prince. « The gendered division of labor and family outcomes in Germany », *Journal of Marriage and Family*, décembre 2004, vol. 66, p. 1246 à 1259.

COVERMAN, Shelley. « Gender, domestic labor time, and wage inequality », *American Sociological Review*, octobre 1983, vol. 48, n° 5, p. 623 à 637.

DALY, Kerry. *L'évolution de la culture parentale*, Ottawa, Institut Vanier de la famille, 2004, « Tendances contemporaines de la famille ».

FAST, Janet E., et Judith A. FREDERICK. « Arrangements de travail et stress lié au manque de temps », *Tendances sociales canadiennes*, n° 11-008-XPF au catalogue de Statistique Canada, hiver 1996, p. 14 à 19.

GERSHUNY, Jonathan, et Kimberly FISHER. « Leisure », *Twentieth-Century British Social Trends*, publié sous la direction d'A.H. Halsey et de Josephine Webb, 3^e édition, Londres, Macmillan, 2000, p. 620 à 649.

MARSHALL, Katherine. « Les parents occupés et le partage des travaux domestiques », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, automne 1993, vol. 5, n° 3, p. 25 à 33.

---. « L'avantage du congé parental prolongé », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, mars 2003, numéro en ligne.

PALAMETA, Boris. « Qui paye l'aide domestique? », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, août 2003, numéro en ligne.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (RHDC). *Conciliation travail-vie au Canada*, 2005 (?), http://www.rhdcc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/pt/psait/ctv/ctvc/01table_des_matières.shtml&hs= .

ZUKEWICH, Nancy. *Le travail, la condition parentale et le manque de temps*, n° 89-584-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, « Emploi du temps et transitions au cours de la vie ».

L'auteur remercie David Paton de son aide concernant la méthodologie.

Va-t-on vers plus de sécurité au travail?

F. Curtis Breslin, Peter Smith, Mieke Koeboorn et Hyunmi Lee

Le travail au Canada se caractérise de plus en plus par l'emploi de capacités intellectuelles plutôt que physiques. Malgré la récente résurgence de certains métiers de cols bleus, notamment dans le secteur pétrolier et gazier et celui de la construction, la tendance à long terme consiste en une baisse de l'importance des industries manufacturières et d'exploitation des richesses naturelles au profit d'une croissance des industries de services. En outre, avec une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée, la structure de nombreux emplois et des activités y afférentes évoluent au sein des secteurs. Au cours des années 1990, par exemple, la proportion des employés utilisant des ordinateurs au travail a doublé, passant de 30 % à 60 % (Marshall, 2001). Cette évolution a-t-elle donné lieu à une baisse des accidents de travail?

Pendant plus d'une décennie, les demandes d'indemnité pour jours de travail perdus ont généralement diminué en Amérique du Nord et en Europe. Sur une période de six ans dans les années 1990, les taux de demandes d'indemnité pour temps perdu ont baissé de 28,8 % en Ontario (Mustard et al., 2003). Des baisses semblables ont été enregistrées ailleurs pour des demandes d'indemnité liées à certains problèmes de santé, comme les douleurs lombaires et les troubles au niveau des extrémités supérieures (Silverstein et al., 1998; Murphy et Volinn, 1999). Même si les baisses sont encourageantes, le taux de diminution n'est peut-être pas uniforme chez tous les travailleurs (Silverstein et al., 1998; Ostry, 2000; Smith et Mustard, 2004). Par exemple, sur une période de neuf ans, la proportion de femmes soumettant des demandes d'indemnité pour certains troubles des mains, des poignets et des coudes a plus que doublé (Silverstein et al., 1998).

Les auteurs travaillent à l'Institut des études sur le travail et la santé (Institute for Work and Health) de Toronto. On peut joindre F. Curtis Breslin au (416) 927-2027, poste 2225 ou à perspective@statcan.ca.

Les accidents de travail chez les jeunes travailleurs âgés de 15 à 24 ans présentent un intérêt particulier. De nombreuses études américaines et canadiennes ont montré que les jeunes sont plus exposés au risque de se blesser au travail que les travailleurs plus âgés. Cependant, il reste encore à examiner systématiquement si le risque relatif d'accident de travail chez les jeunes diffère d'une province à l'autre et la manière dont ce risque évolue au fil des ans. Des initiatives telles que des campagnes médiatiques ont été entreprises au Canada et aux États-Unis pour sensibiliser les jeunes travailleurs à l'importance de la sécurité au travail (WorkSmartOntario, 2006; LOHP, 1998). Des différences dans la portée et l'efficacité de ces initiatives pourraient également entraîner des taux de baisse variables parmi les travailleurs de différents âges.

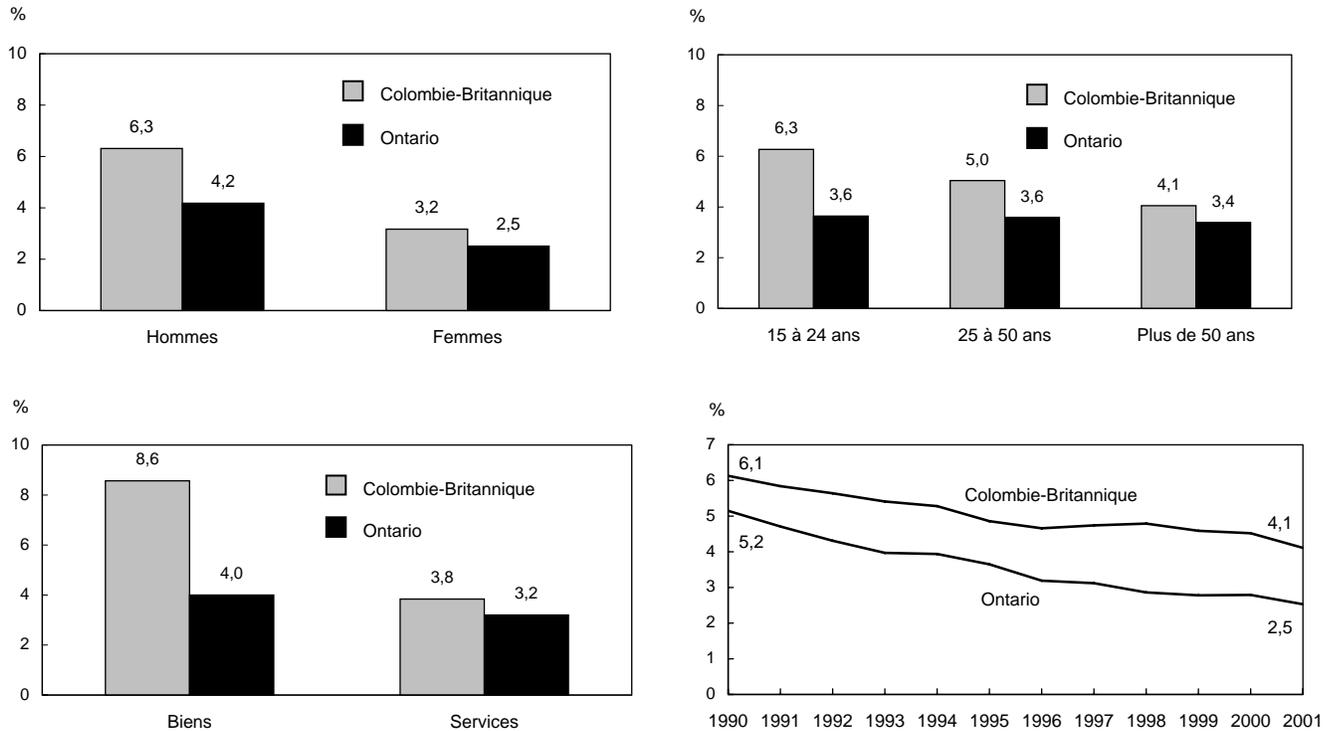
Bien que le Canada puisse devenir moins dépendant d'emplois du secteur des biens, où les taux d'accident avec blessures sont généralement plus élevés, les différences relatives à la structure et à la base industrielle économiques des régions impliquent que les taux de réclamation pour accidents de travail vont probablement persister.

Faisant appel à l'Enquête sur la population active pour estimer la population active ainsi qu'aux données de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail de l'Ontario et de WorkSafeBC de la Colombie-Britannique, cet article examine les taux de réclamation pour accident de travail afin d'établir si les deux provinces présentent des tendances comparables en matière de demandes d'indemnité au fil du temps, si le risque d'accident diffère en fonction de l'industrie, du sexe ou de l'âge et si les taux d'accident avec blessures ont changé entre 1990 et 2001 (voir *Sources de données et définitions*).

Les taux de réclamation pour accident de travail sont généralement en baisse

Dans l'ensemble, entre 1990 et 2001, les taux d'accidents de travail ont diminué en Colombie-Britannique et en Ontario (graphique), ce qui correspond

Graphique Réclamations pour temps perdu par 100 employés équivalents temps plein, 1990 à 2001



Sources : Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail de l'Ontario; WorkSafeBC; Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1990 à 2001

généralement aux résultats d'études nord-américaines et européennes antérieures. En Ontario, la baisse était de 4,6 % par année (de 5,2 à 2,5 par 100 équivalents temps plein) et en Colombie-Britannique, de 3,0 % par année (de 6,1 à 4,1). La baisse absolue était un peu plus grande au début des années 1990 que dans la dernière moitié de la décennie, surtout en Ontario. Les raisons pouvant expliquer ce ralentissement du taux de la baisse pourraient être liées aux changements survenus dans l'application des règlements de santé et de sécurité au travail, au ralentissement de la « désindustrialisation » (passage des secteurs primaires et manufacturiers vers des emplois plus axés sur les services), ainsi qu'aux changements dans le processus qui sert à déterminer les primes d'assurance (par exemple, les programmes d'évaluation de l'expérience) et à l'étendue des améliorations technologiques. Ces raisons, jumelées aux réductions qui ne sont pas essentiellement attribuables aux changements touchant les méthodes

de présentation de réclamations (Mustard et al., 2003), appuient la notion qu'une importante baisse des risques d'accident a eu lieu dans les deux provinces.

Les variations entre l'Ontario et la Colombie-Britannique pour ce qui est des tendances globales des accidents de travail peuvent s'expliquer en partie par les différences relatives aux tendances de l'évolution économique. Par exemple, la Colombie-Britannique, qui présentait au départ des taux plus élevés et des baisses subséquentes plus faibles, continue d'avoir une grande base d'emplois dans l'industrie primaire (agriculture, pêches, foresterie et exploitation minière). Comparée à l'Ontario, il se peut que la Colombie-Britannique ait connu un moins grand abandon de ces industries à risque élevé au profit des secteurs relativement plus sûrs, à savoir les services et la vente au détail (Ostry, 2000). Cependant, cette tendance ne semble pas tout expliquer, car même au sein des secteurs, les baisses

Tableau Taux de réclamations pour temps perdu ajustés par 100 employés équivalents temps plein

	1990 ¹	2001 ¹	Variation
Groupe d'âge		%	
Colombie-Britannique			
15 à 24 ans	9,6	6,7	-30,0
25 à 50 ans	7,2	4,8	-34,1
Plus de 50 ans	5,5	3,7	-33,5
Ontario			
15 à 24 ans	5,5	3,0	-45,4
25 à 50 ans	5,2	2,5	-51,7
Plus de 50 ans	4,7	2,3	-50,9
Sexe			
Colombie-Britannique			
Hommes	8,8	5,4	-38,3
Femmes	3,3	3,0	-9,9
Ontario			
Hommes	6,1	2,8	-53,4
Femmes	3,3	2,0	-40,6
Industrie			
Colombie-Britannique			
Biens	9,9	6,0	-39,7
Services	4,5	3,6	-19,8
Ontario			
Biens	5,9	2,7	-53,9
Services	4,5	2,4	-47,3

¹ Taux de réclamations ajustés pour toutes les autres variables incluses dans le tableau.

Sources : Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail de l'Ontario; WorkSafeBC; Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1990 à 2001

varient. Plus particulièrement, l'industrie des services en Colombie-Britannique a enregistré un recul des taux de réclamations inférieur à celui de l'Ontario. La question de savoir dans quelle mesure ces variations provinciales représentent des différences en matière d'exposition à des dangers ou d'améliorations de la sécurité mérite d'être examinée plus profondément.

Les taux de réclamation pour accident de travail sont plus bas chez les femmes et les travailleurs plus âgés

Si les taux de réclamation pour accident de travail sont plus bas chez les femmes que chez les hommes en Colombie-Britannique et en Ontario, l'écart est plus

prononcé en Colombie-Britannique (tableau). Par exemple en 2001, le taux de réclamation ajusté pour les hommes de la Colombie-Britannique était de 5,4 par 100 équivalents temps plein et de seulement 3,0 pour les femmes. En Ontario, il était de 2,8 et de 2,0 respectivement. Fait intéressant, le taux de réclamation des hommes en Colombie-Britannique était presque le double de celui de l'Ontario, même après avoir tenu compte de l'industrie et de l'âge. De plus, si les taux de réclamation ont diminué à la fois chez les hommes et les femmes dans les deux provinces entre 1990 et 2001, la baisse était plus prononcée en Ontario — plus de 50 % chez les hommes et environ 40 % chez les femmes. En Colombie-Britannique, les chiffres correspondants étaient de 38 % et de 10 %, laissant supposer que des facteurs autres que les changements relatifs aux industries et à la composition par âge influent sur les taux de réclamation pour accident de travail.

On s'intéresse particulièrement aux jeunes travailleurs, qui sont traditionnellement plus exposés au risque d'accident de travail. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Premièrement, ils sont relativement inexpérimentés (Breslin et Smith, 2006). Ensuite, ils travaillent bien souvent dans les industries des services et du détail (NRC/IM, 1998), ce qui fait que la désindustrialisation ne réduira peut-être pas leur taux d'accidents de travail dans la même mesure que pour les travailleurs adultes (Loomis et al., 2004). Enfin, ils occupent souvent des emplois précaires (temporaires, à temps partiel ou à contrat) et ils ne reçoivent pas toujours de formation sur la sécurité au travail, qui est souvent destinée aux employés à plein temps (Quinlan, Mayhew et Bohle, 2001). Des initiatives de prévention des accidents ont été entreprises au Canada et aux États-Unis pour sensibiliser les jeunes travailleurs à l'importance de la sécurité au travail, et ce, dans l'espoir de réduire les taux d'accidents.

En Colombie-Britannique et en Ontario, les taux d'accidents étaient les plus élevés parmi les jeunes travailleurs âgés de 15 à 24 ans en 1990. Comme c'est le cas pour les taux d'accidents globaux, les taux d'accidents chez ces travailleurs étaient plus élevés en Colombie-Britannique qu'en Ontario. En Colombie-Britannique, pour chaque tranche de 100 équivalents temps plein de 15 à 24 ans, presque 10 travailleurs avaient subi une blessure quelconque au travail, tandis que le chiffre correspondant en Ontario était légèrement inférieur à six.

Sources de données et définitions

Les réclamations en Ontario

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) de l'Ontario est le seul organe d'assurance d'indemnisation des accidentés du travail en Ontario et offre une couverture pour environ 65 % à 70 % de la population active (ACATC, 2005). Le reste de la population (entre 30 % et 35 %) comprend les travailleurs autonomes, les travailleurs domestiques, les fonctionnaires fédéraux¹, la majorité des travailleurs du secteur financier et les travailleurs rattachés au commerce interprovincial. La CSPAAT exige que des demandes d'indemnité pour temps perdu soient soumises pour tout accident qui se produit dans l'exercice d'un emploi rémunéré et qui entraîne une absence du travail normal le jour suivant l'accident, une perte de salaire ou de revenu, ou encore une invalidité ou incapacité permanente.

Entre 1990 et 2001, 1,5 million de demandes d'indemnité de courte et longue durée ont été présentées à la CSPAAT. Les fichiers sans âge, sexe ou industrie ont été supprimés. Environ 33 000 demandes d'indemnité (2 %) manquaient de données sur l'industrie, et 270 000 (18 %) provenaient d'industries à couverture facultative partielle ou complète. Ces demandes ont été supprimées étant donné que la main-d'œuvre assurée dans ces industries ne peut être estimée. De plus, 11 000 demandes (1 %) manquaient de données sur l'âge et le sexe. Il restait donc 1,2 million de demandes pour temps perdu.

Chacune de ces demandes comportait des données sur la date de l'accident, le sexe, l'âge au moment de l'accident et l'industrie. Celle-ci a été classifiée selon la Classification type des industries de 1980 (Statistique Canada, 1986). En outre, les lieux de travail ont été regroupés en deux catégories : biens et services. Les industries de production de biens comprennent l'agriculture, les pêches, la foresterie, l'exploitation minière et pétrolière, la fabrication et la construction. Les industries de services comprennent les transports, les communications, le commerce, la finance et les assurances, l'immobilier, les services aux entreprises, les services gouvernementaux, l'enseignement, la santé et les services sociaux, ainsi que l'hébergement et la restauration.

Les réclamations en Colombie-Britannique

WorkSafeBC assure environ 90 % des travailleurs en Colombie-Britannique. Les autres 10 % comprennent certains employés de la fonction publique (ACATC, 2005). WorkSafeBC définit une demande d'indemnité pour temps perdu comme un accident qui empêche un travailleur de toucher son plein salaire au travail où il était employé. (Paragraphe 5(2) de la loi sur l'indemnisation des travailleurs de la Colombie-Britannique). La loi stipule aussi que l'indemnité doit être versée à partir du premier jour ouvrable suivant le jour de l'accident, tandis que les prestations de soins de santé ne couvrent que le jour de l'accident.

Entre 1990 et 2001, 908 000 demandes d'indemnité de courte durée et de longue durée ont été présentées à WorkSafeBC. De ce nombre, 4 000 (0,5 %) comportaient des problèmes relatifs au code d'industrie. Il y avait 22 000 (2,4 %) demandes qui n'avaient pas toutes les données sur l'âge ou le sexe, ce qui laissait environ 900 000 demandes pour temps perdu. Le système de codification est basé sur la Classification type des industries de 1980 (CTI80), mais il a été modifié pour inclure certains groupes d'industrie existant en plus grand nombre en Colombie-Britannique (par exemple, l'unité de classification 703016 – *plantation des arbres ou cueillette des cônes* n'est pas incluse dans la CTI80, mais figure dans l'unité 0511 – *autres services de foresterie*). Par contre, ces changements n'ont pas eu d'effet sur le classement des demandes dans la vaste catégorie des biens ou services. Une description complète de la méthode de classement utilisée peut être obtenue auprès des auteurs.

Les dénominateurs

Les dénominateurs des demandes d'indemnité pour temps perdu ont été estimés à l'aide de l'**Enquête sur la population active** (EPA) de Statistique Canada. L'EPA est une enquête mensuelle faisant usage d'un plan de sondage avec renouvellement de panel (les répondants demeurent six mois dans le panel) pour estimer la variation d'un mois à l'autre de la participation au marché du travail canadien parmi la population civile âgée de 15 ans et plus et ne vivant pas en établissement. L'enquête recueille des données sur la situation professionnelle et les heures travaillées.

Les fonctionnaires fédéraux et les travailleurs autonomes n'ont pas été inclus dans le dénominateur de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique. Les estimations des dénominateurs pour l'Ontario ont été ajustées davantage pour qu'elles reflètent les écarts de couverture à l'échelle des groupes d'industries. Les méthodes utilisées pour faire cet ajustement sont décrites plus en détail ailleurs (Smith, Mustard et Payne, 2004).

Vu les écarts importants relatifs aux codes d'industrie manquants entre l'Ontario et la Colombie-Britannique (2 % contre 0,2 % des demandes), une analyse de sensibilité a été faite pour déterminer si l'ajout de ces demandes (qui contenaient des données sur l'âge et le sexe) modifierait considérablement les taux de réclamation. C'est-à-dire qu'il a été présumé que toutes les demandes n'ayant pas toutes les données sur l'industrie en Ontario provenaient de lieux de travail ayant une couverture obligatoire. Leur ajout dans le calcul des taux par âge et sexe n'a pas beaucoup changé les conclusions de cet article.

Les taux non ajustés des demandes d'indemnité pour temps perdu par tranche de 100 équivalents temps plein par année ont été calculés en fonction de l'âge, du sexe et de l'industrie. Il a été estimé qu'un **équivalent temps plein** correspondait à 2 000 heures travaillées par année. Les taux de réclamation ajustés ont été calculés à l'aide de méthodes de standardisation directe (Hennekens et Buring, 1987). Ces méthodes permettent de corriger les taux d'accidents bruts pour tenir compte, dans le cas de cette analyse, des différences entre l'Ontario et la Colombie-Britannique relativement à l'industrie, l'âge et la répartition hommes-femmes de la population active. C'est-à-dire que le taux d'accidents de la population active masculine, tel qu'il est présenté dans le tableau 2, est le taux prévu si les travailleurs masculins en Ontario et en Colombie-Britannique avaient des taux de participation identiques à l'échelle des groupes d'industries et d'âge. Une méthode semblable a été utilisée pour calculer les taux de réclamation ajustés à l'échelle des groupes d'industries et d'âge. La variation en pourcentage des taux de demandes d'indemnité pour temps perdu ajustés par 100 équivalents temps plein a été calculée pour la période 1990-2001, et une comparaison entre provinces a été faite.

Les taux de réclamation calculés avec les dénominateurs de l'EPA avaient tendance à être plus élevés que ceux déclarés par les commissions d'indemnisation respectives. Par exemple, en 2001, le taux de réclamation global pour la Colombie-Britannique était de 3,6 par 100 travailleurs selon les données fournies, tandis que l'utilisation de données de l'EPA en tant que dénominateur a donné un taux de 4,1 par 100 équivalents temps plein (ACATC, 2005). Le rapport de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) montre aussi qu'en 2001, le taux de réclamation de l'Ontario était de 2,4 par 100 travailleurs, tandis que la méthode de l'EPA a donné un taux de 2,5 par 100 équivalents temps plein. Cette tendance porte à penser que les dénominateurs de l'EPA, ajustés pour estimer directement les heures travaillées par les travailleurs à plein temps et à temps partiel, donnent une plus petite estimation de la main-d'œuvre provinciale que la méthode de la paie pour le calcul des dénominateurs.

Les taux d'accidents chez les jeunes travailleurs ont considérablement baissé entre 1990 et 2001, soit de 30 % en Colombie-Britannique et de plus de 45 % en Ontario. Mais cette baisse était plus faible que dans n'importe quel autre groupe d'âge, et les taux d'accidents chez les jeunes travailleurs sont demeurés les plus élevés, ce qui signifie que la prévention des accidents chez ces derniers reste une priorité.

Les travailleurs plus âgés ont continué d'afficher les taux d'accidents les plus bas par tranche de 100 équivalents temps plein. En 2001, le taux était de 3,7 par 100 équivalents temps plein en Colombie-Britannique et de 2,3 en Ontario, même après correction en fonction des différences en matière d'industrie, d'âge et de répartition hommes-femmes au sein de la main-d'œuvre.

Taux de réclamation plus bas dans le secteur des services

L'ensemble des industries ont été réparties en industries produisant des biens et en industries de services. Les industries de production de biens sont l'agriculture, les pêches, la foresterie, l'exploitation minière et pétrolière, la fabrication et la construction. Les industries de services comprennent les transports, les communications, le commerce, la finance et les assurances, l'immobilier, les services aux entreprises, les services gouvernementaux, l'enseignement, la santé et les services sociaux, ainsi que l'hébergement et la restauration.

Il n'est pas surprenant de constater que le secteur des services présentait des taux d'accidents plus bas que le secteur des biens dans les deux provinces en 1990 et en 2001, les taux de la Colombie-Britannique continuant d'être légèrement plus élevés que ceux de l'Ontario dans chaque catégorie. Encore une fois, si les taux d'accidents ont baissé dans les deux provinces au cours de la période à la fois dans le secteur des biens et celui des services, la baisse était beaucoup plus prononcée en Ontario, même après avoir tenu compte de l'âge et du sexe. Cela tient peut-être à la composition des industries. Par exemple, la composition des industries de production de biens est très différente dans chacune des deux provinces, l'emploi en Colombie-Britannique étant concentré dans les secteurs « plus risqués » comme la foresterie et l'exploitation minière, tandis que l'emploi en Ontario se concentre dans les industries manufacturières, qui ont connu beaucoup de progrès technologiques.

Historiquement, les taux d'accidents ont été plus élevés dans le secteur des biens que celui des services. Cela est vrai dans les deux provinces même si des baisses importantes des taux d'accidents laissent entendre que les mesures de sécurité ont été améliorées (Conway et Svenson, 1998). Cependant, le taux de réclamation ajusté en Colombie-Britannique en 2001 dans le secteur des services était de 3,6 par 100 personnes, tandis qu'en Ontario, celui du secteur des biens était plus bas, à 2,7. En plus d'être attribuables aux variations dans la composition des industries des secteurs des biens et des services, les écarts entre provinces peuvent être en partie imputables aux pratiques divergentes de présentation de réclamations dictées par les employeurs et les commissions d'accidents de travail.

Enfin, ces baisses globales pourraient être en partie attribuables à la nature différente des accidents dans le secteur des biens et le secteur des services. Les systèmes d'indemnisation ne sont peut-être pas aussi sensibles lorsqu'il s'agit de blessures chroniques, qui sont courantes dans le secteur des services, comparées aux blessures graves, qui sont plus fréquentes dans le secteur manufacturier et des ressources.

Résumé

Dans l'ensemble, les taux de réclamation pour accident de travail ont diminué en Ontario et en Colombie-Britannique entre 1990 et 2001, mais cette diminution n'a pas été uniforme par province, industrie ou groupe démographique.

Même si les taux d'accidents des hommes ont baissé plus que ceux des femmes, les femmes affichaient tout de même, globalement, des taux plus bas dans les deux provinces. De plus, le groupe d'âge le plus jeune, qui affichait les taux de réclamation initiale les plus élevés, présentait des baisses absolues plus grandes que le groupe d'âge le plus âgé. Mais la baisse en pourcentages chez les jeunes travailleurs était la plus faible parmi tous les groupes d'âge.

Les taux d'accidents ont diminué tant dans le secteur des biens que dans le secteur des services, et ce, dans les deux provinces. Cette baisse était beaucoup plus prononcée en Ontario et tient peut-être, en partie, à la plus grande désindustrialisation de l'économie ontarienne, c'est-à-dire un abandon des industries de production de biens en faveur de celles de services.

La baisse générale du taux de réclamation global des deux provinces est encourageante. Mais les écarts dans les tendances et les risques relatifs chez les différents groupes de travailleurs à l'échelle des deux provinces permettent d'attirer l'attention sur les possibilités de réduction des risques d'accidents.

Cette étude a bénéficié du soutien financier du conseil consultatif de recherches de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, # 02-007.

Perspective

■ Note

1 Les fonctionnaires fédéraux en Ontario sont indirectement couverts par la CSPAAAT. Les réclamations sont évaluées par celle-ci mais les indemnités sont versées par le gouvernement fédéral.

■ Documents consultés

ASSOCIATION DES COMMISSIONS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DU CANADA (ACATC). *2001 Mesures statistiques clés*, 2005, Mississauga (Ontario), http://www.awcbc.org/french/f_board_data-key.asp.

BRESLIN, F. Curtis et Peter M. SMITH. « Trial by fire: A multivariate examination of the relationship between job tenure and work injuries », *Occupational and Environmental Medicine*, janvier 2006, vol. 63, n° 1, p. 27 à 32.

CONWAY, Hugh et Jens SVENSON. « Occupational injury and illness rates, 1992–96: Why they fell », *Monthly Labor Review*, novembre 1998, vol. 121, n° 11, p. 36 à 58.

HENNEKENS, Charles H. et Julie E. BURING. *Epidemiology in medicine*, 1987, Lippincott, Williams and Wilkins, Philadelphie.

LABOR OCCUPATIONAL HEALTH PROGRAM (LOHP). *Teens, Work, and Safety: A Curriculum for High School Students*, 1998, Center for Occupational and Environmental Health, université de Californie, Berkeley.

LOOMIS, D., D.B. RICHARDSON, J.F. BENA et A.J. BAILER. « Deindustrialisation and the long term decline in fatal occupational injuries », *Occupational and Environmental Medicine*, juillet 2004, vol. 61, n° 7, p. 616 à 621.

MARSHALL, Katherine. « Utilisation de l'ordinateur au travail », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, édition en ligne de mai 2001.

MURPHY, Patrice L. et Ernest VOLINN. « Is occupational low back pain on the rise? », *Spine*, avril 1999, vol. 24, n° 7, p. 691 à 697.

MUSTARD, Cameron A., Donald COLE, Harry SHANNON, Jason POLE, Terry SULLIVAN et Richard ALLINGHAM. « Declining trends in work-related morbidity and disability, 1993–1998: A comparison of survey estimates and compensation insurance claims », *American Journal of Public Health*, août 2003, vol. 93, n° 8, p. 1283 à 1286.

NATIONAL RESEARCH COUNCIL AND THE INSTITUTE OF MEDICINE (NRC/IM). Committee on the Health and Safety Implications of Child Labor. *Protecting Youth at Work: Health, Safety, and Development of Working Children and Adolescents in the United States*, 1998, National Academy Press, Washington, D.C.

OSTRY, Aleck. « From chainsaws to keyboards: Injury and industrial disease in British Columbia », dans *Injury and the New World of Work*, 2000, sous la direction de Terrence SULLIVAN, p. 27 à 45, UBC Press, Vancouver.

QUINLAN, Michael, Claire MAYHEW et Philip BOHLE. « The global expansion of precarious employment, work disorganization, and consequences for occupational health: A review of recent research », *International Journal of Health Services*, 2001, vol. 31, n° 2, p. 335 à 414.

SILVERSTEIN, B., E. WELP, N. NELSON et J. KALAT. « Claims incidence of work-related disorders of the upper extremities: Washington state, 1987 through 1995 », *American Journal of Public Health*, décembre 1998, vol. 88, n° 12, p. 1827 à 1833.

SMITH, Peter M. et Cameron A. MUSTARD. « Examining the associations between physical work demands and work injury rates between men and women in Ontario, 1990–2000 », *Occupational and Environmental Medicine*, 2004, vol. 61, p. 750 à 756.

SMITH, Peter M., Cameron A. MUSTARD et Jennifer I. PAYNE. « Méthodes d'estimation de la population active assurée par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario : 1990-2000 », *Maladies chroniques au Canada*, été-automne 2004, vol. 25, n° 3/4, p. 145 à 157, Agence de santé publique du Canada, Ottawa.

STATISTIQUE CANADA. *Classification canadienne type des industries pour compagnies et entreprises*, 1980, n° 12-570-XPF au catalogue, 1986, Ottawa.

WorkSmartOntario. *Ontario Young Worker Health & Safety Initiatives/Programs Inventory*, 2006, Ministère du travail de l'Ontario, Toronto (personne-contact : sue.boychuk@mol.gov.on.ca).